

Tours, le 13/02/2017

Madame, Monsieur,

L'Association Nationale des Médiateurs a été fondée en 1993. Elle rassemble plus de 500 médiateurs de tous horizons exerçant leur activité dans tous les domaines de la médiation et soucieux d'approfondir leur pratique professionnelle.

La profession de médiateur n'étant pas une profession réglementée, il est nécessaire de veiller à la qualité de la formation des médiateurs afin de garantir la qualité de service qui sera rendue aux usagers : grand public, entreprises ou institutions.

C'est pourquoi l'ANM s'est engagée dans le chantier ouvert par le « Rassemblement des Organisations de la Médiation » autour de l'élaboration du [Code national de déontologie](#).

Il est primordial que les médiateurs se professionnalisent et maîtrisent les compétences suivantes :

- Capacité à adopter la posture du médiateur
- Capacité à déployer un processus de médiation
- Maîtrise des outils de prévention et de gestion des conflits
- Capacité d'adapter le processus de médiation à son champ d'activité
- Savoir inscrire l'activité de médiation dans le cadre légal

Or la certification **Médiation et gestion des conflits** de l'Université de Tours atteste de la maîtrise de ces aptitudes. C'est pourquoi l'ANM a signé en 2014 avec l'Université de Tours un accord de recherche et de promotion.

L'ANM soutient l'université François-Rabelais de Tours dans sa démarche de mise à l'inventaire de sa certification car elle participe à la professionnalisation de la médiation généraliste.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gabrielle Planès

Présidente d'Honneur

